

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AJS NAVETTES – BE0895.459.260
108 rue Guillaume Charlier, 7500 Tournai, Belgique
Tel : +32 (0) 478 40 93 09
email : info@ajs-navettes.be
Site internet : www.ajs-navettes.be
Licence : **AUT FSP 0237/0238** (SPW Mobilité)

1. Objet

Les présentes CGV régissent les prestations de transport de personnes proposées par AJS NAVETTES, conformément à l'**article VI.2 du Code de droit économique**.

2. Nature des prestations

Transport rémunéré avec chauffeur agréé, exclusivement sur réservation préalable, conformément à l'**Arrêté royal du 30 avril 2007** relatif au transport rémunéré de personnes par route.

3. Tarification

Trajets calculés via GPS. Tarifs TTC communiqués à l'avance. Paiement exigé le jour du départ sauf accord écrit. Conformément à l'**article 1134 du Code civil**, le contrat est exécuté de bonne foi.

4. Réservation

Réservation par téléphone (min. 3h avant), email, site ou agence. Devis valable 15 jours. Confirmation par signature ou accord écrit. Conformément à l'**article VI.45 du Code de droit économique**, les informations précontractuelles sont fournies au client.

5. Prise en charge

Présence requise à l'heure convenue. Retard >15 min : majoration de 50€/heure. Franchise de 45 min aux gares/aéroports. Application conforme à l'**article 1147 du Code civil** (responsabilité contractuelle).

6. Paiement

6.1 Particuliers : paiement comptant au chauffeur soit en espèces ou par carte bancaire à bord du véhicule

6.2 Professionnels : facture payable selon contrat.

6.3 Agences partenaires : En cas de suspension ou d'arrêt du partenariat, les commissions dues (année en cours ou précédente) ne pourront être réclamées. Elles seront conservées à titre de compensation pour perte de chiffre d'affaires, conformément à l'**article 1152 du Code civil** (clause pénale) et à l'**article VI.83 du Code de droit économique** (clauses abusives).

7. Annulation

Par écrit uniquement.

- 72–48h avant : 30 %
- 48–24h avant : 50 %
- Jour même : 100 % Événements :
- Signature : 30 %
- 40 jours avant : 50 %
- 16 jours avant : 100 % Tolérance possible en cas de force majeure (cf. **article 1148 du Code civil**).

8. Règles à bord

Respect du chauffeur et des consignes. Comportement inapproprié = interruption sans remboursement, conformément à l'**article 1184 du Code civil** (résolution pour faute grave). Ceinture obligatoire selon le **Code de la route belge**, article 35.

9. Bagages

Limite : 25 kg/personne. Excédent à signaler. Responsabilité du client sauf faute du transporteur (cf. **article 1384 du Code civil**).

10. Réclamation

Par courrier recommandé :

- 8 jours pour professionnels
- 14 jours pour particuliers Conformément à l'**article VI.82 du Code de droit économique**, passé ce délai, aucune demande ne pourra être prise en compte.

11. Force majeure

AJS navettes décline toute responsabilité en cas d'événements im-prévisibles et irrésistibles, conformément à l'**article 1148 du Code civil**.

12. Nullité partielle

Si une clause est invalide, les autres restent applicables, conformément à l'**article 5.44 du Code judiciaire**.

13. Non-renonciation

Le fait de ne pas appliquer une clause ne vaut pas renonciation, selon la **jurisprudence constante** sur la non-renonciation tacite.

14. Assurances

Transport de personnes et RC professionnelle, conformément à l'**Arrêté royal du 14 décembre 1992** relatif à l'assurance obligatoire.

15. Droit applicable

Droit belge. Tribunal compétent : Tournai, selon l'**article 624 du Code judiciaire**.

16. Données personnelles

Traitement conforme au **Règlement (UE) 2016/679 – RGPD**. Pas de transmission à des tiers.

17. Propriété intellectuelle

Le site www.ajs-navettes.be est protégé par le **Livre XI du Code de droit économique**. Toute reproduction est interdite sans autorisation.

18. Droit de rétractation

Non applicable aux contrats de transport de personnes, conformément à l'**article VI.53, 12° du Code de droit économique**.

19. Réglementation

Respect des obligations légales :

- Licence SPW
- Chauffeurs certifiés
- Véhicules assurés
- Feuille de route
- Normes sociales et fiscales Conformément à l'**Arrêté royal du 30 avril 2007** et à l'**Arrêté ministériel du 23 juillet 2007**.

20. Acceptation des CGV

Consultables sur devis, facture ou site. Réservation = acceptation, conformément à l'**article VI.2 du Code de droit économique**.

21. Preuve électronique

Emails, SMS, site internet reconnus comme preuves valables, conformément à l'**article 25 du Règlement eIDAS (UE 910/2014)**.

22. Responsabilité du client

Le client est responsable des informations transmises. Erreur = exonération de responsabilité (cf. **article 1315 du Code civil**).

23. Modification des CGV

CGV modifiables à tout moment. Version applicable = celle en vigueur à la réservation.

24. Clause de divisibilité

Clause invalide n'affecte pas les autres (cf. **article 5.44 du Code judiciaire**).

25. Clause pénale

Non-paiement :

- Pénalité de 10 % (min. 40 €)
- Intérêts de 1 % par mois de retard Conformément à l'**article 1152 du Code civil**.

26. Confidentialité RGPD

Données traitées selon le **RGPD – Règlement (UE) 2016/679**.

Droit d'accès, rectification et opposition via info@ajs-navettes.be